



REGLEMENT
38^{èmes} FOULEES DE BAYEUX
DIMANCHE 27 MARS 2022



Art. 1 – INSCRIPTIONS.

Les inscriptions en ligne sont ouvertes sur notre site internet (**recommandé**) : pour toutes les courses payantes (paiement sécurisé) et les courses enfants qui sont gratuites.

Les bulletins d'inscription papier sont disponibles chez nos partenaires : Mairie (service des sports) et Office de Tourisme de Bayeux, Centre Leclerc de Bayeux, Crédit Agricole de Normandie (agence de Bayeux), magasin Score de Caen. Ils paraîtront également dans certaines éditions de la presse (Manche Libre et Bessin Libre).

Les bulletins d'inscriptions devront être adressés accompagnés du règlement à : **Nouvelle adresse de notre siège social** :
Foulées Bayeux Organisation – Stade Henry Jeanne 3 boulevard d'Eindhoven - 14400 BAYEUX

Ils peuvent être déposés également dans une urne prévue à cet effet à l'Agence du Crédit Agricole de Bayeux.

Seules les inscriptions individuelles pourront s'effectuer sur place le jour de la course. Clôture 15mn avant le départ.

Art. 2 - DROIT D'ENGAGEMENT : Voir bulletin d'inscription individuel sur www.foulesbayeux.com

Art. 3 - HORAIRES : voir programme des épreuves sur www.foulesbayeux.com

Art. 4 - RETRAITS et PORT des DOSSARDS + PUCE

Le port du dossard est obligatoire (pas de dossard, pas de classement). Il doit être visible et porté devant.

La fixation de la « puce électronique » à la chaussure est obligatoire pour les courses 9 (minimes-cadets), la course féminine « La Reine Mathilde », le 10km « La Manche Libre » et le semi-marathon « Alain Bucharth ».

Retraits du vendredi 25 mars de 14h00 à 18h00 et samedi 26 mars de 10h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

- ✓ Agence du Crédit Agricole de Bayeux (6 rue du marché) pour les courses « n°7 Benjamins », « n°8 féminine la Reine Mathilde » et « n°9 minimes/Cadets Cadettes ».

Retraits du samedi 26 mars à partir de 10h30.

- ✓ Lycée Jeanne D'Arc de Bayeux (10 rue d'Eterville à proximité de la Place St Patrice) pour toutes les autres courses.

Retraits du dimanche matin 27 mars à partir de 10h00 pour toutes les courses.

- ✓ Lycée Jeanne D'Arc de Bayeux 10 rue d'Eterville (à proximité de la Place St Patrice).

IMPORTANT : La carte d'identité est obligatoire lors du retrait du dossard pour le 10Km et le Semi marathon.

Art. 5 – LICENCES OU CERTIFICAT MEDICAL.

Attention : Hormis les détenteurs des licences suivantes (présentation obligatoire):

- ✓ **Licence Athlé compétition, Athlé Running, Athlé entreprise ou d'un « Pass'J'aime Courir » délivrés par la FFA**
- ✓ **Licence sportive délivrée par une des Fédérations suivantes : Fédération des clubs de défense (FCD), Fédération Française du Sport Adapté (FFSA), Fédération Française Handisport (FFH), Fédération Sportive de la Police Nationale (FSPN), Fédération Sportive des ASPTT, Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF), Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT), et Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la **non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.****
- ✓ **Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

Les autres licences sportives ne seront pas acceptées.

Pour les coureurs non-licenciés ou les coureurs avec une licence qui ne rentre pas dans le cadre décrit ci-dessus, un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la **pratique du sport en compétition** ou de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition** datant de moins d'un an à la date de la compétition est obligatoire pour toute inscription (ou sa photocopie).

ART. 6 – PARTICULARITES du 10 Km « La Manche Libre » et SEMI MARATHON « Alain BUCHART »

- Circuit conforme selon le protocole IAAF.

- Label Régional

- Qualificatif pour les Championnats de France.

- Ravitaillement et épongeage : tous les 5 kilomètres

- Secours : 1 médecin sur l'épreuve et 1 kiné ; secouristes UNASS14 ; SMUR à proximité immédiate

Les résultats seront adressés, sur demande, aux clubs participants. (Consultables dès le lundi sur www.foulesbayeux.com)

Attention : Pour le Semi-Marathon « Alain BUCHART », la durée limite de l'épreuve est fixée à 2h15. Après le passage du véhicule de fin de course, les coureurs devront se conformer aux règles du code de la route.

Art. 7 - LES CLASSEMENTS et CHALLENGES.

- CLASSEMENTS INDIVIDUELS

Il sera établi un classement individuel pour toutes les catégories et courses inscrites au programme.

Courses n°1 à 7 et n° 9 : (courses jeunes) : remise de coupes, médailles et lots aux 3 premiers.

Courses n° 8 «5 km La Reine Mathilde », n°10 : « 10km La Manche Libre » et n°11 : « Semi-marathon Alain BUCHART »

➔ se reporter à la grille de récompenses sur notre site internet : www.foulesbayeux.com

Attention :

- ✓ Suiveurs à vélos interdits.
- ✓ Les animaux sont interdits sur les courses.
- ✓ Le numéro de licence est obligatoire pour les licenciés FFA. " Pas de numéro de licence, pas d'homologation de performance et pas de qualification au Championnat de France".

Un juge-arbitre des « Courses Running» sera présent, ses décisions seront sans appel.

L'organisateur s'engage à respecter la réglementation conformément au règlement de la Commission Nationale Running de la Fédération Française d'Athlétisme.

- **CLASSEMENTS NORMANDIE**

Les classements Normandie (hommes et femmes) sont réservés aux coureurs de nationalité française, licenciés dans un club normand ou domiciliés en Normandie pour les non licenciés.

- **CHALLENGE ENTREPRISES**

Il est calculé sur les 3 PREMIERS DE L'ENTREPRISE de la course 10 « 10 km « La Manche Libre », toutes catégories confondues (hommes et femmes) par addition des temps à l'arrivée.

Le challenge sera remis à l'équipe classée 1^{ère}. Les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème} recevront une coupe.

Utiliser le bulletin d'engagement collectif – envoi sur demande ou à télécharger sur notre site www.fouleesbayeux.com)

- **CHALLENGE FAMILLE** - sur l'ensemble des courses (sauf le circuit des bambins)

Un challenge « Famille » sera décerné à la famille (ascendants, descendants, frères et sœurs, oncles et tantes, cousins germains, et leurs conjoints) ayant le plus de coureurs classés. (4 coureurs au minimum - en cas d'égalité, par addition des places)

Utiliser le bulletin d'engagement collectif – envoi sur demande ou à télécharger sur notre site : www.fouleesbayeux.com)

- **CHALLENGE INTER ECOLES** réservé aux élèves (courses 1 à 7 et 9). Voir le bulletin d'engagement des écoles.

ART. 8 – REMISES DES PRIX.

- Courses 1 à 9 : les prix seront remis à l'issue de chaque épreuve.

- Courses 10 km « La Manche Libre » et semi-marathon « Alain BUCHART » : les prix seront remis à partir de 17h15, à l'ESPACE ST PATRICE (près de la ligne de départ du semi-marathon), **uniquement le jour de la course.**

La présence des bénéficiaires est obligatoire.

Art. 9 – DOTATIONS : Primes espèces, Bons d'Achat, lots. Voir la grille des récompenses.

Art. 10 – CONTROLE ANTIDOPAGE : En cas de contrôle antidopage, les primes seront suspendues dans l'attente des résultats des contrôles.

Art. 11 - VESTIAIRES/DOUCHES : Salle des sports Yvan Mainini (Ex-salle Pierre de Coubertin - voir plan).

Art. 12 – STATIONNEMENT. Parkings à proximité immédiate (voir plan).

Art. 13 - ANNULATION DE L'EPREUVE

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation (*Météorologique, menace ou attentat terroriste, accident grave de circulation, etc...*), aucun remboursement d'inscription ne serait effectué et aucune indemnisation ne serait versée.

Art. 14 - RESPONSABILITE : la validation d'une inscription sur internet ou la signature du bulletin d'inscription implique l'acceptation du règlement et de l'ensemble des dispositions des courses.

Art. 15 - LITIGES : Tout litige sera tranché par le juge arbitre FFA « courses running».

Art. 16 - DROITS D'IMAGE :

Les participants autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

ART. 17 – Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Conformément à la nouvelle loi européenne de la protection des données mise en place le 25 mai 2018, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Nous sommes amenés à vous adresser des informations sous forme de « Newsletter ». Vous pouvez refuser ces envois en nous le signalant par mail à : contact@fouleesbayeux.com